



Règlement du concours citoyen « Agite Ta Terre ! »



« Mon climat aujourd'hui, mon climat dans 20 ans, et moi ? »

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la 4^{ème} édition de son initiative internationale « Agite Ta Terre ! » et, à l'occasion de la prochaine conférence sur les changements climatiques qui se déroulera à Paris en décembre 2015, l'association ENERGIES 2050 lance un concours international ouvert à l'ensemble des citoyens du monde désirant s'exprimer sur les changements climatiques.

Le concours est **ouvert jusqu'au 1^{er} novembre 2015**.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours s'adresse aux citoyens en général. Aucune compétence particulière n'est requise. La participation au concours est gratuite et chacun est invité à participer. Les contributions les plus créatives et inventives seront particulièrement appréciées.

Le concours citoyen est ouvert à **l'ensemble des citoyens de la planète**, quels que soient leur nationalité, leur sexe et leur âge. Les participants peuvent concourir à titre individuel ou en groupe (groupe de 3 personnes maximum ou association / organisme à but non lucratif) dans les différentes catégories présentées à l'Article 4.

Les contributions les plus originales présentées dans les sections ci-après seront primées.

Article 3 : Langues du concours

Le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais sont les 4 langues officielles du concours.

Les participants qui désireront utiliser une autre langue devront accompagner leurs contributions d'une traduction des parties textes dans une des 4 langues. Ceci est aussi valable pour les contributions vidéo ; pour tout texte, dialogue ou interview dans une autre langue que celles définies officiellement pour ce concours, les participants devront soit fournir un document avec les textes originaux et une traduction dans une des 4 langues du concours soit doubler la voix sur la vidéo. Il sera demandé aux participants concernés de certifier sur l'honneur la véracité de la traduction.

Si la contribution fait partie des lauréats potentiels, ENERGIES 2050 fera vérifier officiellement la réalité du contenu d'origine.



🌀 Article 4 : Catégories

- **Catégorie « Junior »**

Peut concourir dans cette catégorie toute personne âgée de **moins de 14 ans** au moment de sa participation. Les participants de la catégorie Junior doivent impérativement joindre une autorisation de leurs parents ou représentants légaux (voir en annexe 1).

Cette catégorie se divise en deux sections :

- *Section Dessin*
- *Section Poème*

- **Catégorie « Adulte »**

Peut concourir dans cette catégorie toute personne âgée de **plus de 14 ans** au moment de sa participation.

Les participants entre 14 et 18 ans doivent impérativement joindre l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux (voir en annexe 1).

Cette catégorie se divise en cinq sections :

- *Section Dessin*
- *Section Poème*
- *Section Photo*
- *Section Selfie-photo*
- *Section Vidéo & Selfie-vidéo*

🌀 Article 5 : Modalités de participation et format des contributions

Chaque participant, quelle que soit sa catégorie ou la section dans laquelle il a décidé de concourir, est invité à remettre sa ou ses contributions avant le 1^{er} novembre 2015.

Les contributions peuvent être envoyées :

- soit par e-mail, à climate2015@energies2050.org
- soit par courrier à **ENERGIES 2050, 688, chemin du Plan, 06410 Biot, France**

Les contributions doivent impérativement être accompagnées de la fiche d'inscription au concours (fiche Individuelle, fiche Association ou fiche Groupe – voir en annexe 2) et de l'autorisation parentale ou des représentants légaux pour les participants de moins de 18 ans (voir en annexe 1). Pour les groupes, le formulaire d'inscription devra comporter les données personnelles de tous les individus participants. Les contributions soumises par une association / organisation à but non lucratif (formulaire d'inscription Association) seront automatiquement inscrits dans la catégorie Adulte.

Chaque participant, ou groupe de participants, pourra participer à une ou plusieurs sections au sein d'une même catégorie (Junior ou Adulte) mais ne pourra envoyer qu'un seul projet par section.

Les contributions doivent être envoyées en un seul exemplaire soit par courrier, soit par e-mail. Les emails seront, autant que possible, privilégiés. Les contributions reçues par email ou par courrier après le 1^{er} novembre 2015 ne seront pas prises en compte pour le concours.



Les participants n'ayant pas rempli entièrement la fiche d'inscription, ou qui auront fourni des données inexactes ou mensongères seront disqualifiés du concours.

Pour être retenus, les travaux des participants devront respecter les formats suivants :

- **Catégorie Junior**

- **Section Dessin** : les contributions doivent être réalisées sur un support papier de taille A4 (21 x 29,7 cm) ou A3 (29,7 x 42 cm). Toutes les techniques sont autorisées (crayon, feutre, peinture, aquarelle, collage, etc.). Ne seront pas acceptés les travaux effectués via un logiciel informatique.
- **Section Poème** : les poèmes acceptés peuvent être écrits en prose ou en vers, dactylographiés ou manuscrits, dans une limite maximale de 600 mots.

- **Catégorie Adulte**

- **Section Dessin** : les contributions doivent être réalisées sur un support papier de taille A4 (21 x 29,7 cm) ou A3 (29,7 x 42 cm). Toutes les techniques sont autorisées (crayon, feutre, peinture, aquarelle, collage, etc.). A la différence de la catégorie Junior, l'utilisation des logiciels de dessin ou d'infographie est autorisée.
- **Section Poème** : les poèmes acceptés peuvent être écrits en prose ou en vers, dactylographiés ou manuscrits, dans une limite maximale de 600 mots.
- **Section Photo** : les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc. Elles peuvent être prises par un téléphone portable ou un appareil photo. Elles doivent être accompagnées d'un « titre » et d'un texte explicatif d'une douzaine de lignes maximum. Elles doivent être envoyées soit par e-mail sous un format JPEG, d'une taille maximale de 3 MB par photo, soit par courrier dans un format 20 x 30 cm. Les photos retouchées ne seront pas acceptées, seules les modifications de taille et de dimensions seront valables. Le participant devra certifier qu'il a reçu de chacune des personnes figurant sur la photo son autorisation de publier. ENERGIES 2050 ne peut être tenu responsable en cas d'infraction au règlement par les participants au concours.
- **Section Selfie Photo** : le selfie (autoportrait réalisé avec un smartphone) sera transmis soit par e-mail (fichier d'une taille maximale de 1,5 MB au format JPEG), soit imprimé (sur un format compris entre 10 x 15cm et 15 x 21 cm) et envoyé par courrier. Le selfie doit être accompagné d'un « titre » et d'un texte explicatif d'une douzaine de lignes maximum. Tout selfie ne représentant pas le participant sera éliminé.
- **Section Vidéo & Selfie-vidéo** : Les vidéos et les selfies-vidéos ne doivent pas dépasser 2 minutes. La qualité et le format sont laissés à l'appréciation des participants. Les vidéos peuvent être envoyées par courrier (sur un DVD) ou par WeTransfer (<https://www.wetransfer.com>) en utilisant l'adresse de réception climate2015@energies2050.org. Seules les vidéos originales sont recevables. La langue utilisée dans la vidéo doit répondre aux conditions fixées dans l'Article 3. Si des musiques sont utilisées elles doivent être originales ou libres de droits, et devront être mentionnées au générique de fin et sur le formulaire d'inscription.



Article 6 : Sélection et Désignation des Lauréats

Un comité de sélection, composé de personnalités d'organisations nationales et internationales œuvrant sur les thématiques de la lutte contre les changements climatiques, se réunira au plus tard le 15 novembre 2015 afin de désigner **3 lauréats par section**. Les lauréats recevront un e-mail leur annonçant leur sélection. Les résultats seront également affichés sur le site internet et les réseaux sociaux d'ENERGIES 2050 et de ses partenaires.

Chaque candidat, ou groupe de candidats, peut participer à plusieurs sections du concours. Il ne peut être lauréat que d'une seule section, qui sera celle pour laquelle il aura obtenu le meilleur classement.

Les décisions du jury sont sans appel. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, non résolue d'une manière amiable, la décision finale reviendra à ENERGIES 2050.

L'ensemble des travaux de toutes les sections (lauréats et participants) sera mis en ligne sur la page internet dédiée au concours (www.energies2050.org/climate2015). La mise en ligne se fera de manière continue et au plus tard le 15 novembre 2015.

Article 7 : Les prix

Les contributions primées figureront dans différentes publications qu'ENERGIES 2050 réalisera à l'occasion de la Conférence internationale sur les changements climatiques (COP21) qui se déroulera à Paris (France) du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Les plus belles contributions seront également intégrées à la campagne mondiale de plaidoyer d'ENERGIES 2050 et de ses partenaires qui sera lancée au second semestre 2015 et qui se poursuivra en 2016, pour inviter chacun à l'action dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Les dessins, poèmes / textes et photos primés seront intégrés au *Guide des négociations sur le climat pour le citoyen*. Les vidéos seront projetées à différentes reprises à l'occasion des événements de la COP21.

Les contributions sélectionnées seront mises en avant à l'occasion de la COP21 et seront visibles par l'ensemble des participants.

La visibilité sera internationale et inscrite dans la durée.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants, obligatoires pour participer au concours, serviront exclusivement aux fins du présent concours. Elles ne seront ni utilisées à d'autres fins ni cédées à des tiers.

Conformément à la loi française « informatique et libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à climate2015@energies2050.org.



Article 9 : Diffusion des travaux

Les candidats autorisent ENERGIES 2050 à utiliser et diffuser sans aucune restriction leurs contributions. La propriété intellectuelle restera celle des participants. ENERGIES 2050 indiquera à chaque fois que cela sera nécessaire et quel que soit le support utilisé (site Internet, livre, réseaux sociaux, exposition, etc.), le prénom, le nom et le pays d'origine pour les participants individuels, le nom et le pays d'origine du groupe, ou le nom et le pays d'origine de l'association / organisme à but non-lucratif pour les contributions collectives, ainsi que le nom du concours dès lors qu'une contribution sera utilisée.

Aucune utilisation commerciale des contributions envoyées par un participant ne pourra être faite au même titre qu'aucune rémunération ne pourra être reçue en retour de la participation au concours.

ENERGIES 2050 ne restituera pas les contributions reçues par courrier et fera la numérisation nécessaire pour les besoins de la diffusion.

Article 10 : Loi applicable – dépôt du règlement

La participation au concours citoyen « Agite Ta Terre ! » implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

A ce titre, ENERGIES 2050 se réserve le droit de rejeter une participation si celle-ci ne respecte pas le présent règlement ou si les travaux présentés ont un caractère obscène et/ou raciste, ou s'ils servent une idéologie.

Seront automatiquement rejetés du concours, sans possibilité d'appel, les projets à caractère commercial, politique ou religieux ainsi que tout message d'incitation à la haine, au racisme, au sexisme et à l'homophobie.

Article 11 : Divers

ENERGIES 2050 se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. De même, ENERGIES 2050 se réserve le droit de modifier la valeur et/ou la nature des prix si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

<p style="text-align: center;">Autorisation Parentale ou des représentants légaux des enfants de moins de 18 ans de participer au concours citoyen international « Agite Ta Terre ! »</p> <p style="text-align: center;">«Mon climat aujourd’hui, mon climat dans 20 ans, et moi ?»</p>	 
--	---

Je soussigné(e) (prénom NOM) :

Demeurant à (adresse complète + pays) :

.....

.....

Agissant en qualité de :

Mère

Père

Tuteur légal

Autorise

Prénom :

NOM :

Né(e) le :

à participer au concours « Agite Ta Terre » 2015.

J’atteste avoir pris connaissance du règlement du concours consultable à
l’adresse : <http://www.energies2050.org/climate2015>

Date :

Signature

Fiche d'inscription **INDIVIDUELLE** au concours citoyen « Agite Ta Terre ! »

**« Mon climat aujourd'hui,
mon climat dans 20 ans, et moi ? »**



Merci de remplir EN LETTRES MAJUSCULES une fiche par participant.

Catégorie	<input type="checkbox"/> Junior (moins de 14 ans*)	<input type="checkbox"/> Adulte (plus de 14 ans*)
Section(s)	<input type="checkbox"/> Dessin <input type="checkbox"/> Poème	<input type="checkbox"/> Dessin <input type="checkbox"/> Poème <input type="checkbox"/> Photo <input type="checkbox"/> Selfie-photo <input type="checkbox"/> Vidéo & Selfie-vidéo

* Les parents / tuteurs légaux des participants âgés de moins de 18 ans doivent remplir, signer et joindre l'Autorisation Parentale ou des représentants légaux (Annexe 1) à la fiche d'inscription.

Prénom :	Nom :
<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Date de naissance :
e-mail :	
Téléphone :	
Adresse :	
Pays :	

Spécificités des sections

Poèmes et textes d'accompagnement	<input type="checkbox"/> Je certifie, en cas d'utilisation d'une langue autre que les langues officielles du concours, que ma traduction est conforme à l'original
Photo et Vidéo	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir reçu de chacune des personnes figurant sur la photo / vidéo son autorisation de publier
Selfie-photo et Selfie-vidéo	<input type="checkbox"/> Je certifie être la personne figurant sur mon selfie-photo ou selfie-vidéo
Vidéo et Selfie-vidéo	<input type="checkbox"/> Je certifie, en cas d'utilisation de musique dans la vidéo, que la(les) musique(s) utilisée(s) est(sont) originale(s) ou libre(s) de droits
➤ Préciser le nom des artistes et les titres des morceaux:	

Je certifie être l'auteur de l'intégralité de ma contribution.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en accepte les conditions.

Date :

Signature :

Fiche d'inscription ASSOCIATION
au concours citoyen « Agite Ta Terre ! »

**« Mon climat aujourd'hui,
 mon climat dans 20 ans, et moi ? »**



Merci de remplir EN LETTRES MAJUSCULES une fiche par Association / Organisme à but non-lucratif. Les contributions soumises par l'Association / Organisme à but non-lucratif sont automatiquement inscrits dans la catégorie Adulte du concours.

Section(s) :

- Dessin
- Poème
- Photo
- Selfie-photo
- Vidéo & Selfie-vidéo

Nom de l'Association ou de l'Organisme à but non lucratif :
Activité principale :
Site internet (le cas échéant) :
Prénom et Nom du Représentant Légal:
e-mail :
Téléphone :
Adresse :
Pays :

Spécificités des sections

Poèmes et textes d'accompagnement	<input type="checkbox"/> Nous certifions, en cas d'utilisation d'une langue autre que les langues officielles du concours, que notre traduction est conforme à l'original
Photo et Vidéo	<input type="checkbox"/> Nous certifions avoir reçu de chacune des personnes figurant sur la photo / vidéo son autorisation de publier
Selfie-photo et Selfie-vidéo	<input type="checkbox"/> Nous certifions être les personnes figurant sur notre selfie-photo ou selfie-video
Vidéo et Selfie-vidéo	<input type="checkbox"/> Nous certifions, en cas d'utilisation de musique dans la vidéo, que la(les) musique(s) utilisée(s) est(sont) originale(s) ou libre(s) de droits
➤ Préciser le nom des artistes et les titres des morceaux:	

- Nous certifions être auteurs de l'intégralité de notre contribution.**
- Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en acceptons les conditions.**

Représentant légal de l'Association / Organisme à but non lucratif :

Date :

Signature et tampon:

Fiche d'inscription **GROUPE** au concours citoyen « Agite Ta Terre ! »

**« Mon climat aujourd'hui,
mon climat dans 20 ans, et moi ? »**



Merci de remplir EN LETTRES MAJUSCULES une fiche par groupe (3 personnes maximum). Chaque participant doit renseigner ses informations et signer la fiche d'inscription.

Catégorie	<input type="checkbox"/> Junior (moins de 14 ans*)	<input type="checkbox"/> Adulte (plus de 14 ans*)
Section(s)	<input type="checkbox"/> Dessin <input type="checkbox"/> Poème	<input type="checkbox"/> Dessin <input type="checkbox"/> Poème <input type="checkbox"/> Photo <input type="checkbox"/> Selfie-photo <input type="checkbox"/> Vidéo & Selfie-vidéo

* Les parents / tuteurs légaux des participants âgés de moins de 18 ans doivent remplir, signer et joindre l'Autorisation Parentale (Annexe 1) à la fiche d'inscription.

Participant 1 du groupe

Prénom :	Nom :
<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Date de naissance :
e-mail :	
Téléphone :	
Adresse :	
Pays :	

Participant 2 du groupe

Prénom :	Nom :
<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Date de naissance :
e-mail :	
Téléphone :	
Adresse :	
Pays :	

Participant 3 du groupe

Prénom :	Nom :
<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Date de naissance :
e-mail :	
Téléphone :	
Adresse :	
Pays :	

Spécificités des sections

Poèmes et textes d’accompagnement	<input type="checkbox"/> Nous certifions, en cas d’utilisation d’une langue autre que les langues officielles du concours, que notre traduction est conforme à l’original
Photo et Vidéo	<input type="checkbox"/> Nous certifions avoir reçu de chacune des personnes figurant sur la photo / vidéo son autorisation de publier
Selfie-photo et Selfie-vidéo	<input type="checkbox"/> Nous certifions être les personnes figurant sur notre selfie-photo ou selfie-video
Vidéo et Selfie-vidéo	<input type="checkbox"/> Je certifie, en cas d’utilisation de musique dans la vidéo, que la(les) musique(s) utilisée(s) est(sont) originale(s) ou libre(s) de droits
➤ Préciser le nom des artistes et les titres des morceaux:	

- Nous certifions être auteurs de l’intégralité de notre contribution.**
- Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en acceptons les conditions.**

Participant 1 :

Date :

Signature:

Participant 2 :

Date :

Signature:

Participant 3 :

Date :

Signature: